



30.08.2018 - 14:28 Uhr

Grounding Skywork Airline - les conseils du TCS

Bern (ots) -

La compagnie aérienne bernoise Skywork Airlines a interrompu ses activités avec effet immédiat. Les avions restent au sol et plusieurs vols sont désormais annulés. La compagnie aérienne régionale a remis sa licence d'exploitation à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et s'est déclaré en faillite. Près de 11'000 passagers qui avaient déjà acheté un billet sont directement impactés par ce grounding.

Les aéroports suivants sont concernés par le grounding de Skywork Airlines: - Munich - Vienne - Londres - Amsterdam - Berlin - Palma de Majorque

Informations importantes pour les passagers:

- Les personnes qui sont directement impactées par le grounding ou qui ont besoin de conseils peuvent à tout moment appeler la centrale d'intervention ETI au +41 58 827 22 20
- L'Office fédéral de l'aviation a ouvert une hotline : +41 58 465 95 96
- Si les passagers ont directement réservé le billet auprès de la compagnie, il est recommandé de la contacter directement. Lorsqu'une compagnie aérienne n'est pas en mesure d'assurer sa prestation, elle doit normalement rembourser le prix du billet. La procédure est toutefois souvent longue et compliquée. Si la compagnie s'avère insolvable, les passagers doivent faire valoir leurs prétentions dans le cadre de la procédure de faillite auprès de l'administrateur de la faillite. Le temps de la procédure est toutefois important.
- Si le billet a été acquis par le biais d'une carte de crédit, prendre contact avec l'organisme de carte de crédit. Il est possible dans certains cas que le montant des billets soit remboursé.
- Si les billets ont été achetés par le biais d'une plateforme internet, il faut se renseigner auprès de la compagnie aérienne. Les plateformes internet agissent en effet uniquement en tant qu'intermédiaire et non en tant que prestataire de voyage.
- Si les billets ont été acquis auprès d'une agence de voyage, prendre contact directement avec elle. Celle-ci pourra s'occuper de trouver des alternatives de vol ou rembourser le prix des billets. Si le voyage prévu ne peut pas être assuré, l'agence doit alors rembourser l'intégralité du prix de l'arrangement.

Contact:

Yves Gerber, Porte-parole TCS, 058 827 27 16, yves.gerber@tcs.ch

Les images du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch